
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 octobre 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et Conformité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1847

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

CE25 1848

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 août 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1849

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 août 2025, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1850

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 septembre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE25 1851

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 5 septembre 2025, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE25 1852

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 septembre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE25 1853

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 septembre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE25 1854

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 19 septembre 2025, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE25 1855

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} octobre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE25 1856

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 248 400,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de représentation juridique de la Ville, dans trois litiges qui l'opposent à EBC inc. dans le cadre du contrat accordé au cabinet d'avocats Racicot Chandonnet Itée, majorant ainsi le montant total du contrat à 616 475,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1255583005

CE25 1857

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal et le ministère des Transports et de la Mobilité durable, portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1250803002

CE25 1858

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif pour une durée de trois ans. De plus, le protocole d'entente d'entraide prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'équipes spécialisées;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels correspondant, soit pour un total de 309 377 \$;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1240741004

CE25 1859

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 30 000 \$ à l'École nationale de police du Québec et à l'Université du Québec à Trois-Rivières pour la réalisation d'activités dans le cadre de la programmation de recherche de la Chaire sur la prévention en santé psychologique au travail en sécurité publique;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1255326006

CE25 1860

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2025 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet - 2026	Soutien 2025
La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	35 ^e édition du Mois de l'histoire des Noirs	40 000 \$
Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	27 ^e Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances	20 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255970003

CE25 1861

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) portant sur le pré-développement d'un projet mixte situé au 4545, rue Hochelaga;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 99 999 \$, taxes incluses, à titre de remboursement par la Ville de Montréal des coûts liés à l'étude de pré-développement et des frais de gestion de la SHDM;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1258956001

CE25 1862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (CG25 0275) afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 octobre 2026, sans impact sur le montant accordé dans la convention initiale;
- 2- d'autoriser la modification de l'année du versement final, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1258180006

CE25 1863

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de 172497 Canada inc. (le Vendeur), à des fins de logement social, un immeuble situé au 10430, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitués des lots 1 388 628 et 1 390 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1814,5 mètres carrés, au prix de 1 620 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 172497 Canada inc., du notaire fiduciaire en fidéicommiss du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 4- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 5- d'autoriser un budget d'incidences à l'acquisition de 520 515,50 \$, taxes incluses comprenant les frais de travaux de remises aux normes urgents, de déconstruction et de décontamination;
- 6- d'autoriser un budget maximal pour la détention de l'immeuble de 20 907,14 \$, taxes incluses, pour 2026 et autoriser le virement de ce budget du Service de l'habitation au Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1255639006

CE25 1864

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser BIXI Montréal à contracter un financement par voie de dette, en vertu de l'article 4.7 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal;
- 2 - d'autoriser BIXI Montréal à faire une demande de marge de crédit de 2 500 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1258848034

CE25 1865

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029);
- 2 - d'autoriser la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale à approuver les redditions de compte transmises annuellement au ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale relativement à réalisation de ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1251361001

CE25 1866

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt de la reddition de comptes pour les projets ayant fait l'objet d'une aide financière dans le cadre de l'entente conclue avec le ministère de la Langue française pour la période 2023-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1259939006

CE25 1867

Vu la résolution CA25 28 169 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 1^{er} octobre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'une aide financière de 4 026 \$ du Mouvement national des québécoises et québécois, pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2025, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2 - d'augmenter la base budgétaire de l'arrondissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1254364012

CE25 1868

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le retour de 500 000 \$ d'affectation dédié au projet Zone projet piéton du budget 2025 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) vers le surplus affecté « Projets-programmes de mobilité »;
- 2 - d'autoriser une affectation de 500 000 \$ en provenance du surplus affecté « Projets-programmes de mobilité » vers le budget 2025 du SUM, afin de financer l'étude d'avant-projet définitif du projet de réaménagement de la rue Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1257394001

CE25 1869

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2025 de 946 000 \$, au net, entre les projets et programmes du Service des technologies de l'information;
- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1257235002

CE25 1870

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire au Programme décennal d'immobilisations 2025 de 7 000 000 \$, au net, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne vers le Service du matériel roulant et des ateliers pour le programme de remplacement de véhicules.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1256711012

CE25 1871

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2025 de 3 793 000 \$, au net, entre les projets et programmes du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1255646001

CE25 1872

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$ de compétence locale du programme « Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques (18300) » pour l'année 2025, en provenance du Service de l'eau, vers le programme de remplacement de véhicules — Ville (68102) du Service du matériel roulant et des ateliers;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ de compétence d'agglomération du programme « Véhicule SIM (71080) » et un virement de 600 000 \$ de compétence d'agglomération du programme « Remplacement de véhicules — Ville (68102) » pour l'année 2025, en provenance du Service du matériel roulant et des ateliers, vers le projet « Désinfection de l'effluent (56530) » du Service de l'eau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1256711013

CE25 1873

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de 4 543 120 \$ des surplus dédiés à l'urgence climatique vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique pour la réalisation de projets et d'études sur l'atténuation, l'adaptation et la résilience climatique, pour la poursuite du soutien financier offert aux organismes du milieu, pour assurer la continuité de programmes entre deux subventions gouvernementales, et pour la mise en œuvre de la feuille de route « Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 ».

Adopté à l'unanimité.

30.010 1259592003

CE25 1874

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances suivantes, jointes au présent dossier décisionnel, pour les arrondissements ci-après :

- Anjou : ordonnance numéro 2;
- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : ordonnance numéro 3;
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : ordonnance numéro 4;
- Lachine : ordonnance numéro 5;
- LaSalle : ordonnance numéro 6;
- Le Sud-Ouest : ordonnance 7;
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : ordonnance numéro 8;
- Montréal-Nord : ordonnance numéro 9;
- Outremont : ordonnance numéro 10;
- Pierrefonds-Roxboro : ordonnance numéro 11;
- Le Plateau-Mont-Royal : ordonnance numéro 12;
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : ordonnance numéro 13;
- Rosemont–La Petite-Patrie : ordonnance numéro 14;
- Saint-Léonard : ordonnance numéro 16.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1252937005

CE25 1875

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Espace ESC Itée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2- d'autoriser l'organisme Musique Moonshine, enregistré au numéro 1175061721, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 16 novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise à l'Espace ESC Itée;
- 3- d'autoriser l'organisme Buvette Vino Disco inc., enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 29 novembre 2025 et jusqu'à 6 h, le 30 novembre 2025 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 4- d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 30 novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258994021

CE25 1876

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements 58-2016-71 et 88-2020-2, adoptés respectivement le 18 juin et le 17 septembre 2025 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1258845018

CE25 1877

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des Règlements 90-54-11, 90-58-115, 90-59-13, PIIA-2022-55-5 et 90-61-9, adoptés le 7 juillet 2025 par le conseil municipal de la Ville de Kirkland;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1258845020

CE25 1878

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1256285001

CE25 1879

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel sur l'évaluation de rendement des adjudicataires des contrats finalisés en 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1256285002

CE25 1880

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 30 juin 2025, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1256825012

CE25 1881

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux mainlevées accordées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1256825013

Levée de la séance à 9 h 21

70.001

Les résolutions CE25 1847 à CE25 1881 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville